

PRESENTATION CEREMA

La priorité à droite



La **priorité à droite** est l'une des **règles de base** (avec la circulation à droite) du Code de la Route (R415-5). Dans un souci d'accélérer les déplacements motorisés et donner du confort aux conducteurs de véhicules motorisés en leur donnant, sur certains axes, la priorité, **ce principe de base s'est petit à petit effacé au profit d'une réglementation rendant prioritaire l'une des voies sur l'autre par la mise en place de panneaux « Stop » ou « Cédez-le-passage » ou de**

feux tricolores.

Ces signalisations, en favorisant l'écoulement des véhicules de la voie rendue prioritaire, peuvent en contrepartie avoir tendance à : favoriser d'une part des vitesses excessives aux points stratégiques pour la sécurité routière en ville que sont les intersections, générer un relâchement de l'attention du conducteur (car prioritaire) vis à vis des voies ou événements latéraux. Pourtant ces deux paramètres, **vitesse et attention insuffisante du conducteur, sont des causes connues d'un grand nombre d'accidents souvent très graves en ville.**

Par ailleurs la mise en place d'**un retour à la priorité à droite** est aussi une **opération financièrement peu coûteuse** pour les collectivités. L'adoption de ce principe semble aussi **permettre de limiter les aménagements supplémentaires** nécessaires pour apaiser la vitesse (coussins berlinois, dos-d'âne, chicanes,..)

Face à ces constats, certaines collectivités, ont fait le choix de développer un **traitement étendu des intersections suivant le principe de la priorité à droite**. Cette approche peut alors se rencontrer sur des axes principaux (traversée d'agglomération), des quartiers (centre-ville) ou même parfois l'ensemble de l'agglomération.

Ces communes soulignent ensuite, à la fois l'**apaisement des vitesses**, la **baisse très nette obtenue du nombre d'accidents**, de leur gravité et semblent constater une meilleure responsabilisation générale des automobilistes dans leur conduite. Les collisions relevées n'ayant plus rien à voir alors avec celles constatées avec des feux ou stops grillés, où avec des vitesses bien plus excessives les chocs sont plus violents. Il semble aussi, que dans un carrefour à priorité à droite, l'automobiliste en situation d'utilisation de sa priorité ait, lui aussi en général, un **comportement prudent faisant aussi plus attention aux autres usagers dont les plus vulnérables (cyclistes, piétons,...).**